



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

PAC

Question écrite n° 47288

## Texte de la question

M. Michel Bouvard a appris avec surprise que, dans le cadre de discussions sur la protection animale dans le secteur des poules pondeuses, la Commission européenne, sur proposition de la section bien-être des animaux du comité scientifique vétérinaire, envisageait de modifier les normes techniques sur la surface minimale de cage par poule. Il demande à M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation si celui-ci a l'intention de s'opposer à cette proposition qui pénalisera un secteur dynamique de notre agriculture, alors même que l'application uniforme de la réglementation dans les pays de l'Union n'est pas encore la règle. Il s'interroge enfin sur les centres d'intérêt du comité scientifique vétérinaire, dont il lui semble que d'autres sujets auraient du mobiliser son attention, par exemple l'alimentation du bétail, et constate avec regret que le « confort » des animaux de basse-cour semble plus prioritaire que les conséquences de certaines pratiques pour la santé humaine comme par exemple l'utilisation des farines animales dans l'alimentation du bétail. Il souhaite donc connaître la manière dont sont définies les priorités d'études de ce comité vétérinaire.

## Données clés

**Auteur :** [M. Bouvard Michel](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 47288

**Rubrique :** Politiques communautaires

**Ministère interrogé :** agriculture, pêche et alimentation

**Ministère attributaire :** agriculture, pêche et alimentation

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 20 janvier 1997, page 172